

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Secrétariat général

### **Arrêté du 25 juillet 2017 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de l'Agence nationale de contrôle du logement social**

NOR : TREK1721801A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de la cohésion des territoires,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'avis du comité technique spécial de l'Agence nationale de contrôle du logement social en date du 16 février 2017,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein de l'Agence nationale de contrôle du logement social, est fixée à effet du 1<sup>er</sup> avril 2017, conformément à l'annexe au présent arrêté.

#### Article 2

L'arrêté du 25 juillet 2016 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de l'Agence nationale de contrôle du logement social est abrogé.

#### Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la cohésion des territoires.

Fait le 25 juillet 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
J. CLÉMENT